

PolySeSouvient / PolyRemembers

Étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes
Students and Graduates of Polytechnique for gun control



www.polysesouvient.ca ❖ info@Polysesouvient.ca ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

Montréal, le 11 mai 2020,

Honorable Bill Blair
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
Gouvernement du Canada
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Objet : Recommandations en lien avec l'interdiction des armes d'assaut et autres mesures à l'étude

Monsieur le Ministre,

D'abord, permettez-nous de vous remercier et d'applaudir votre gouvernement pour la réglementation interdisant quelques 1500 modèles d'armes d'assaut qui sont présentement en circulation. Nous sommes particulièrement heureux de voir enfin prohibée l'arme utilisée lors du massacre à l'École Polytechnique, en plus d'autres armes associées à des tueries de masse incluant celles dont ont été victimes les familles de notre groupe. Félicitations et merci pour cette démarche audacieuse et longtemps attendue.

Par la présente, nous souhaitons vous transmettre nos recommandations en lien avec ce règlement ainsi que les autres mesures promises par votre parti lors des dernières élections. En somme, nous espérons voir se concrétiser les mesures suivantes dans le cadre de votre démarche législative imminente et des autres interventions gouvernementales sur le contrôle des armes :

A) ARMES D'ASSAUT

- 1) **Instaurer un programme de rachat obligatoire pour toutes les armes d'assaut présentement en circulation, comme votre parti l'a explicitement promis** lors des dernières élections. Étant donné que le gouvernement reconnaît les risques inhérents pour la sécurité publique associés à la disponibilité de ce type d'armes, il s'ensuit que chaque arme détenue des mains privées constitue un risque. Rappelons que la majorité des tueurs de masse au Canada étaient propriétaires légaux des armes utilisées.

De plus, dans un scénario où une importante proportion des armes d'assaut demeurent dans les mains de leurs propriétaires, il sera beaucoup plus facile pour un prochain gouvernement de défaire cette interdiction. Déjà, des candidats à la chefferie du Parti conservateur se sont engagés à renverser la mesure et c'est en ce sens que le lobby des armes dirige présentement ses membres à « GARDER VOS ARMES » et demeurer patients (images : tête de la « Canadian Coalition for Firearms Rights »):



Polysesouvient est un groupe de citoyens bénévoles, dont de nombreux témoins, survivants et familles des victimes du massacre du 6 décembre 1989, qui oeuvrent pour un meilleur contrôle des armes et dont les objectifs sont endossés par l'Association des Étudiants de Polytechnique, l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique, le CA de l'Association des diplômés de Polytechnique, l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Réseau des ingénieurs du Québec, l'École Polytechnique, l'École de technologie supérieure et plusieurs associations étudiantes de génie du Québec.

A/S: polysesouvient@gmail.com ; téléphone : 514-816-7818 ; [@polysesouvient](https://www.instagram.com/polysesouvient) ; www.polysesouvient.ca

- 2) **Enchâsser les nouvelles prohibitions dans la loi de manière à rendre l'interdiction des armes d'assaut complète et permanente.** Heureusement, [vous avez déjà indiqué](#) votre intention de le faire. En effet, bien que le règlement met fin aux acquisitions futures des modèles d'armes d'assaut existants, il ne constitue pas une interdiction en soi, puisqu'il n'inclut pas les futurs modèles en dehors des neuf « principaux modèles » constituant la base [du règlement](#) en plus des deux « caractéristiques » limitant l'énergie initiale du projectile et le diamètre de l'âme. Les quelques 1500 armes énumérées sont en fait des « variantes » de ces « principaux modèles » et des armes qui dépassent les nouvelles limites. Les futures variantes de ces neuf « principaux modèles » sont également interdites. Toutefois, si un manufacturier produisait un tout nouveau « modèle » qui échappe aux critères, il serait légal. En d'autres mots, le système doit continuer de rattraper les fabricants [qui s'efforcent continuellement de contourner la loi et les règlements](#).

Il était judicieux de procéder par réglementation dans le contexte actuel étant donné que c'était la seule façon de geler le marché sans passer par un long processus législatif. Mais les décrets ont toujours été, à nos yeux, une solution temporaire en attendant une mesure permanente qui passe nécessairement par une réforme du système de classification énoncé dans le Code criminel. C'est [ce qu'a fait la Nouvelle-Zélande](#) dans les 30 jours suivant les massacres à Christchurch, soit à l'aide de critères larges et permanents (toute arme semi-automatique à percussion centrale autres que les calibres .22 à percussion annulaire et quelques autres exceptions).

Enfin, le fait d'enchâsser les interdictions dans la loi rend l'interdiction des armes d'assaut beaucoup moins vulnérable aux futurs gouvernements idéologiquement divergents, car la réglementation peut facilement être abrogée par un prochain ministre, alors que changer la loi requiert un vote à la Chambre des communes et au Sénat. Étant donné l'alignement historique et actuel du Parti conservateur avec le lobby pro-armes, nous craignons qu'un prochain gouvernement conservateur n'abroge immédiatement ces règlements — ce que plusieurs candidats à la chefferie se sont déjà empressés de promettre — qu'il soit minoritaire ou majoritaire, avec ou sans l'appui de la population. En somme, le fait de changer la loi est plus démocratique et plus permanent, et nous sommes convaincus que le gouvernement libéral a le mandat et les appuis pour le faire.

- 3) **Compléter l'interdiction des armes d'assaut dans la loi pour inclure plusieurs armes ayant échappées au règlement**, notamment sur la base de critères qui ne sont pas liés à la létalité des armes, par exemples les armes n'ayant pas « de conception moderne » ou ne se retrouvant pas « en grand nombre sur le marché canadien ». On pense par exemples aux armes suivantes:

- **WK180-C** : Modèle très récent qui n'est vraisemblablement pas encore très répandu au Canada. [Cette arme](#) « sans restriction » (ressemblant à la AR-15 « restreinte ») a fait l'objet d'une [article de fond dans le Globe and Mail](#) soulignant justement la tactique des manufacturiers qui conçoivent des armes d'assaut de manière à échapper aux contrôles plus sévères des armes restreintes;

WK180-C non-restricted rifle



- **IWI Tavor** : Fusil d'assaut « sans restriction » au Canada [fabriqué par un consortium de fabricants militaires](#) en vue de de remplacer les M16 et les M4 utilisés par l'armée d'Israël.



- **SKS** : Arme [conçue à la fin de la deuxième Guerre mondiale](#) qui est [encore utilisée pour la guerre](#) aujourd'hui. « C'est le prototype de l'AK-47, c'est le même gun » selon un armurier cité dans un [article de fond à ce sujet](#) dans La Presse. Cette arme « sans restriction » au Canada a fait l'objet de sérieux [problèmes de sécurité](#). Elle se vend relativement peu chère, disponible en ligne [à partir d'environ 200\\$](#). C'est le modèle des deux armes utilisées par Bryer Schmegelsky et Kam McLeod pour tuer deux touristes en Colombie-britannique l'été dernier (une [légalement achetée par un des tueurs](#) quelques jours plus tôt). C'est aussi l'arme utilisée pour tuer le constable John Davidson à Abbotsford en 2017 par un propriétaire d'armes [dont le permis de possession était expiré](#), de même que l'arme [légalement achetée](#) par le vétéran de la guerre afghane Lionel Desmond quelques heures avant de tuer sa femme, sa fille et sa mère en Nouvelle-Écosse la même année.



- **Derya MK12** : [Arme d'assaut](#) qui est « [sans restriction](#) » au Canada et qui a été [récemment](#) introduite sur le marché canadien (été 2017). L'arme est comparable à la AR-15 [selon des amateurs](#) d'armes d'assaut. Cette arme [a été impliquée](#) dans une confrontation toute récente en Alberta lorsqu'un homme a tiré des coups de feu à partir de sa résidence, blessant gravement une voisine qui était à l'intérieur de sa maison. Suite à une poursuite en voiture, l'homme a échangé des coups de feu avec la police et en est décédé. Un policier a été touché lors de l'affrontement.



- **Norinco Type 97**: Cette arme est une version semi-automatique et « sans restriction » des armes d'assaut standard utilisées par l'armée chinoise. En applaudissant l'interdiction annoncé le 1^{er} mai dernier, c'est le modèle que le directeur de la police de Toronto a utilisé en tant qu'exemple « *d'armes d'assaut de style militaire* » qui « *mettent en danger les familles et les communautés* ».



- 4) **Instituer dans la loi un système de pré-autorisation des nouveaux modèles d'armes** afin que, contrairement au système actuel, seuls les nouveaux modèles ayant été inspectés et certifiés par les autorités pertinentes (GRC) pourront pénétrer sur le marché canadien. Il convient de noter que si le gouvernement libéral a décidé qu'il inspectera dorénavant tous les nouveaux modèles avant de les permettre sur le marché, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a aucune obligation légale à le faire. Jusqu'à récemment, la plupart des inspections étaient faites [par l'industrie elle-même](#). Un prochain gouvernement pourrait tout aussi rapidement décider de refermer les yeux sur les nouvelles entrées sur le marché en se fiant de nouveau aux fabricants ou importateurs pour déterminer la classification de leurs armes (notons le flagrant conflit entre les intérêts économiques et les intérêts de sécurité publique). C'est justement ce qui a mené [au fiasco entourant les Swiss Arms et CZ 858](#).
- 5) **Modifier l'article 117.15 du Code criminel en vue d'y retirer les paragraphes (2), (3) et (4)** qui ouvrent la porte aux dérogations arbitraires aux définitions de la loi en lien avec la classification des armes et qui pourraient être utilisés pour autoriser la possession d'armes d'assaut qui sont utilisées (par certains) pour la chasse.
- 6) **Interdire des chargeurs modifiables qui peuvent facilement atteindre leur pleine capacité illégale de 20, 30, 50 ou même 100 balles.** Voici [des exemples](#). Les tueurs Bissonnette (Mosquée), Bain (Métropolis) et Bourque (Moncton) [ont tous procédé](#) à modifier ainsi leurs chargeurs. La GRC a depuis longtemps souligné cet enjeu (voir à la fin de [ce mémo](#)). Pour avoir une véritable interdiction des chargeurs à grande capacité, le gouvernement doit éliminer cette aberration de même que plusieurs [autres échappatoires](#) en lien avec les chargeurs.
- 
- 7) **Limiter la capacité des chargeurs à cinq balles pour toutes les armes à feu**, au lieu des limites actuelles de cinq (5) balles pour les armes à feu sans restrictions et de dix (10) pour les armes restreintes. Le tireur de la tragédie à la Mosquée de Québec a pu tirer 48 balles pour tuer et blesser l'ensemble de ses victimes [en moins de deux minutes](#) grâce à [ses cinq chargeurs légaux de 10 balles](#).

B) ARMES DE POING

- 8) **Fermer le robinet - en interdisant toute nouvelle importation et fabrication d'armes de poing.** Le nombre d'armes de poing détenues par des particuliers a plus que doublé pendant les sept dernières années, passant de [460 000 en 2012](#) à plus de [935 000 en 2019](#) – une augmentation de 103%. En adoptant cette mesure, la prolifération des armes de poing cesserait.
- 9) **Éviter de rétrocéder aux municipalités la responsabilité de bannir ou de restreindre davantage les armes de poing.** Les interdictions locales sont généralement inefficaces, comme le démontre clairement la mosaïque désastreuse de diverses lois et règlements au niveau des villes et états américains. De plus, la mise en place d'interdictions locales nécessiterait de vaincre d'énormes

obstacles incluant des [gouvernements provinciaux idéologiquement opposés au contrôle des armes](#) ainsi qu'une gamme de complications légales et juridictionnelles – sans compter des luttes politiques longues et acrimonieuses contre le lobby des armes. De [nombreux maires](#) se sont publiquement prononcés en faveur d'une approche fédérale plutôt que municipale.

- 10) **Obliger l'entreposage des armes de poing (et de toute arme restreinte) dans les clubs de tir** dans des aires ou des compartiments d'entreposage sécurisés. Une telle mesure concrétiserait non seulement la promesse actuelle de votre parti, soit de « [renforc\[er\] les lois relatives à l'entreposage sécuritaire des armes à feu](#) », mais également la promesse libérale de 2015 de « [débarrasser nos rues des armes de poing](#) ». (Une deuxième option, moins souhaitable, serait d'interdire les armes de poing avec des clauses grandpères permettant leur usage dans les clubs de tir.)

C) PERMIS DE POSSESSION (OCTROI ET RÉVOCATION)

- 11) **Investir d'importantes ressources et efforts dans le renforcement du processus de dépistage et de monitoring** des candidats et détenteurs de permis de possession. Les processus actuels varient à travers le pays mais sont généralement peu rigoureux. [Au Québec par exemple](#), il n'y a aucun suivi en lien avec une demande de permis à moins d'une plainte. Dans le cadre d'une demande de permis il devrait y avoir un suivi systématique des références, conjoints/ex-conjoints et autorités médicales ayant traité un demandeur pour un trouble de santé mentale. Et pour ce qui est des interventions préventives, soit auprès des propriétaires actuels, la révocation de permis et le retrait des armes à feu devraient être fermement basés sur le principe de précaution qui priorise la sécurité publique. Par exemple, le permis devrait automatiquement être révoqué pour toute personne faisant l'objet d'une ordonnance de protection. Le renforcement des processus actuels répondrait directement à [la promesse électorale de votre parti](#), soit de s'attaquer « *de front au problème de la violence fondée sur le sexe et de la violence familiale [adoptant une loi] suspendant temporairement les permis d'arme à feu des personnes soupçonnées de représenter un danger pour elles-mêmes et pour autrui, notamment pour leur conjoint ou leurs enfants.* »

- 12) **Assurer que toute nouvelle mesure de type « drapeau rouge » apporte de réels bénéfices en termes de sécurité publique.** Le Québec a déjà sa propre loi de ce genre (Loi Anastasia) et, en ces temps-ci, elle ne sert pas à grand-chose, étant donné que même lorsque les policiers sont au courant de facteurs de risque, il arrive trop souvent que le processus favorise les « droits » des propriétaires d'armes et non la sécurité publique (exemple: Raymond Papatie présentait toutes sortes d'antécédents de violence conjugale et de comportement suicidaire, mais les policiers lui ont remis ses armes après une autre de ses nombreuses interactions avec les policiers. Quelques mois plus tard en février 2016 lors de l'interaction suivante, Papatie a tué le jeune policier Thierry LeRoux, qui lui avait lui-même remis ses armes sur les ordres de ses supérieurs.) De plus, tant les professionnels de la santé que le public sont mal informés des facteurs de risque et de l'importance d'en alerter les autorités. En somme, toute démarche législative en lien avec les « drapeaux rouges » doit d'abord corriger les lacunes actuelles afin d'apporter un bénéfice net de sécurité publique et ne pas constituer une autre mesure qui fait bonne presse mais qui est vide de substance.

D) AUTRES MESURES

- 13) **Permettre aux policiers d’avoir un meilleur accès aux données des registres de vente**, d’abord en annulant l’obligation pour les policiers d’obtenir un mandat juridique avant de pouvoir enquêter sur un arme auprès d’un commerçant — un obstacle insensé qui n’existait pas pendant 40 ans mais qui a été ajouté par votre prédécesseur par l’entremise du projet de loi C-71 adopté l’an dernier. Mise à part la question de l’absence d’enregistrement de toutes les armes, nous voyons mal comment votre gouvernement pourra respecter **sa promesse électorale** de mieux détecter les achats massifs sans ouvrir l’accès aux données des registres de vente commerciaux (« *mettre en place un programme de signalement d’achats en vrac [afin de permettre] aux autorités policières de mieux détecter les programmes clandestins d’achat qui introduisent des armes à feu légales sur le marché noir* »). Présentement, un individu peut acheter des armes à feu dans cinquante magasins situés partout au Canada. Les données concernant la vente d’armes restreintes sont centralisées dans le système d’enregistrement fédéral, mais celles sur les armes sans restrictions demeurent dans le magasin. Il sera impossible de détecter des achats massifs par un même détenteur de permis sans pouvoir colliger les données des registres de vente commerciaux à travers le pays.
- 14) **Mettre en oeuvre aussi rapidement que possible les mesures contenues dans le projet de loi C-71** adopté en mai 2019.
- 15) **Mettre en oeuvre la réglementation sur le marquage international des armes à feu** conformément aux obligations du Canada en vertu de deux traités internationaux contre le trafic illégal. Malgré la promesse de 2015 de votre parti d’appliquer « *immédiatement* » cette réglementation, le gouvernement libéral **a retardé à deux reprises** sa mise en oeuvre, en 2017 et en 2018 (la dernière fois jusqu’en 2020).
- 16) **Modifier la clause 74 de la Loi sur les armes à feu de manière à éviter les contestations abusives** à l’égard des décisions des préposés aux armes à feu en lien avec l’octroi des divers permis associés aux armes restreintes, notamment les armes de poing. Ces contestations ne requièrent pas d’avocats et permettent au contestataire de garder leurs armes jusqu’à la fin des procédures, incluant les appels.



En attendant d’avoir l’opportunité d’échanger activement avec votre équipe dans le cadre d’un sincère exercice de consultation, nous vous remercions de nouveau pour la réglementation du 1^{er} mai et pour votre dévouement évident à la cause de la sécurité publique.

[Signatures retirées pour version diffusée]

Heidi Rathjen, B.Ing., LLD (hon), Dr. h.c.(hon), C.S.M.
Coordonnatrice de PolySeSouvient

Nathalie Provost, B. Ing., M.Sc.A.
Survivante et porte-parole de PolySeSouvient